

Commission consultative de l'OIBT
Minutes de la réunion du jeudi 16 octobre 2026
20 h 00-21 h 00 JST

PARTICIPANTS:

Membres:

Commission consultative/Groupe consultatif non officiel

Mr. Carlos Espinosa Peña	Président du CIBT (absent)
Nomination en instance	Vice-président du CIBT
M. Muhammad Zahrul Muttaqin	Porte-parole du Groupe des Producteurs
Mme Aysha Ghadiali	Porte-parole du Groupe des Consommateurs (absente)
M. Pyoabalo Alaba	Président du CFA (absent)
M. Ray Thomas Fernandez Kabigting	Président du CEM & CFI (Mme Kenneth Tabliga l'a remplacé)
M. Björn Merckell	Président du CRF
Mme Masami Fukata	Représentante du Gouvernement du Japon
M. Chen Hin Keong	Coordinateur du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)
M. Ivan Tomaselli	Coordinateur du Groupe consultatif sur le commerce (TAG)
Mme Ashley Amidon	Coordinatrice du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) (absente)

Secrétariat de l'OIBT

Mme Sheam Satkuru, Directrice exécutive
M. Gerhard Breulmann, Directeur des opérations
M. Nurudeen Iddrisu, Directeur du commerce et de l'industrie
Mme Jennifer Conje, Directrice de la gestion forestière
M. Simon Kawaguchi, Responsable des finances et de l'administration
M. Steven Johnson, Consultant
Mme Naho Tamura, Assistante au Programme
M. Wayne Koay, Coordinateur des technologies de l'information
M. Tomiji Shudo, Consultant
Mme Kosato Saito, Assistante du Bureau de la Directrice exécutive

Observateurs

M. Hiroyuki Saito, Ministère japonais des affaires étrangères
Mme Yoko Yamoto, Ministère japonais des affaires étrangères
Mme Akiho Tsurugi, Agence forestière du Japon

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la réunion de la Commission consultative

1. Présentation par la Directrice exécutive du rôle de la Commission consultative créée par la décision 8(LV)
2. Présentation des avancées de la Démarche programmatique créée par la décision 3(LX), et discussion
3. Autres questions et clôture

Point 1: Présentation par la Directrice exécutive du rôle de la Commission consultative créée par la décision 8(LV) – Décision 8(LV) ci-jointe

1. La Directrice exécutive (DE) a indiqué que l'ordre du jour de la réunion de la Commission consultative avait été envoyé préalablement à la réunion. En l'absence du Président, il a été suggéré qu'elle puisse guider la Commission consultative au fil des points de l'ordre du jour.
2. La DE a expliqué que la décision 8(LV) avait été adoptée dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase I de la nouvelle architecture financière de l'OIBT en 2019. Au paragraphe 15 qui en précise le dispositif opératoire, le Conseil prie la DE de réunir au premier trimestre 2020 un Groupe de travail spécial composé de trois experts désignés par les membres consommateurs, de trois experts désignés par les membres producteurs, ainsi que d'un (1) représentant du Groupe consultatif de la société civile et d'un (1) représentant du Groupe consultatif sur le commerce afin d'entreprendre certaines tâches.
3. La DE a en outre expliqué que le Conseil avait décidé, par sa décision 3(LX), adoptée en décembre 2024 en prenant en considération les travaux et recommandations de la Commission consultative créée en application de la décision 8(LV) dont le cahier des charges a été adopté dans le cadre de la décision 8(LVII) ainsi que le rapport d'activité figurant dans les documents ITTC(LX)/10 et ITTC(LX)/11, de mettre fin à la phase pilote et de poursuivre la Démarche programmatique ainsi que les quatre Axes programmatiques, tels que convenus par le Conseil en 2020. Par le paragraphe 2 qui en précise le dispositif opératoire, le Secrétariat est prié de continuer à fournir des comptes rendus annuels sur la Démarche programmatique à la Commission consultative et au Conseil. Conformément au paragraphe 3 du dispositif opératoire, le Secrétariat gère un (1) cycle de projets régulier par an et l'approche fondée sur des notes conceptuelles en parallèle.

Point 2: Présentation des avancées de la Démarche programmatique créée par la décision 3(LX), et discussion – Décision 3(LX) ci-jointe

Collaboration avec d'autres organes requise par les décisions 8(LV) et 4 (LVI):

1. La DE a présenté les avancées réalisées dans le cadre de la Démarche programmatique (telle que décrite dans le document ITTC(LXI)/10), qui a été suivi d'une discussion. Eu égard à la collaboration avec d'autres organismes prévus par les décisions 8(LV) et 4(LVI), elle a déclaré qu'en ce qui concernait les activités du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), malgré leurs efforts incessants depuis 2022, sachant que certains membres mettent en œuvre des projets du FEM, visant à ce que l'OIBT soit incluse en tant qu'agence d'exécution ou agence partenaire, cela ne s'était pas encore concrétisé. Elle a toujours demandé aux membres d'envisager d'associer l'OIBT à la mise en œuvre des projets du FEM ou du Fonds vert pour le climat (FVC), mais n'avait encore été invitée à se joindre à aucun de ces membres dans leur pays ou leur région. Ils continueraient de poursuivre ce type d'opportunités.
2. Le point suivant consistait à demander au Secrétariat de l'OIBT de conclure des protocoles d'accord (MoU) avec plusieurs organismes externes. L'OIBT a déjà conclu un certain nombre de protocoles d'accord avec des partenaires internationaux et est en train d'en renouveler certains. Parallèlement, l'OIBT s'efforce actuellement d'officialiser de nouveaux protocoles d'accord avec certains partenaires

identifiés comme susceptibles de renforcer son action. Elle s'efforce actuellement de mettre en œuvre des protocoles d'accord avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation asiatique de coopération forestière (AFoCO), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). À bien des égards, le protocole d'accord avec le FNUF est d'ores et déjà mis en œuvre grâce à la participation active de l'OIBT aux initiatives nationales (CLI) et aux initiatives menées par des pays et organisations (COLI). L'OIBT participe activement et contribue à ces réunions en fonction de la pertinence du sujet par rapport à son mandat et à ses travaux.

3. De nouveaux protocoles d'accord avec l'Université des Nations Unies (UNU) et le Centre des technologies de télédétection du Japon (RESTEC) ont été signés l'année dernière. Le protocole d'accord avec l'UNU est opérationnel en termes d'appui mutuel dans le cadre d'activités et de réseautage. Le protocole d'accord avec le RESTEC a été lancé au début de cette année et est en cours de mise en œuvre.

Collaboration en cours avec d'autres organes requise par les décisions 8(LVII) et 4(LVI)

4. Depuis 2022, le Conseil a été informé chaque année, lors des cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), dans le cadre de divers points à l'ordre du jour et comptes rendus, que l'OIBT poursuivait avec diligence son étroite collaboration avec tous ses partenaires, tels que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), à titre collectif et individuel, et d'autres.
5. M. Merrell a demandé des précisions sur les rôles du RESTEC et de l'IGES. La DE a expliqué que l'IGES (Institut des stratégies environnementales mondiales) était une unité de recherche japonaise spécialisée dans la foresterie qui a collaboré avec l'OIBT à la mise en œuvre de projets financés par le Gouvernement du Japon, tels que l'application de la loi japonaise sur le bois propre. Actuellement, ils ont l'intention de devenir partenaires dans l'un des projets de l'OIBT au Viet Nam. Le RESTEC est l'institut national de télédétection du Japon, sachant que le protocole d'accord entre l'OIBT et le RESTEC a été signé en 2024. Ils souhaitent vivement mettre en œuvre un projet pilote avec l'OIBT. Elle a également réitéré que l'OIBT était tenue de consulter la Commission consultative avant de signer chaque protocole d'accord, un engagement pris lors de la création de cette dernière.
6. Les travaux se poursuivent avec la FAO, le FNUF, la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Centre de recherche forestière internationale et Agroforesterie mondiale (CIFOR-ICRAF), l'AFoCO, l'IGES et bien d'autres encore.
7. Le Secrétariat poursuit ses efforts aux fins d'accroître la participation des membres de l'OIBT au Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et au Groupe consultatif de la société civile (GCSC), qui ont tous deux besoin de contributions financières pour poursuivre et faire progresser leurs travaux.
8. Jusqu'à l'année dernière, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a apporté son concours aux travaux du TAG et du GCSC. Compte tenu des circonstances actuelles, il n'est toutefois pas certain que cela continue.
9. L'OIBT a approché de nouveaux partenaires potentiels, mais la concurrence au niveau mondial est de plus en plus intense.
10. M. Merrell a demandé si des informations sur la collaboration avec de nouveaux partenaires du secteur privé pouvaient être communiquées. Mme Satkuru a déclaré que des entreprises du secteur privé japonais, dont deux institutions financières, avaient manifesté leur intérêt. L'OIBT n'étant pas en mesure de participer à des projets impliquant des prêts, elle n'a pas engagé de troisième cycle de discussions avec ces institutions financières. Une entreprise énergétique japonaise a également fait part de son intérêt. Parmi les autres exemples, on peut citer des entreprises forestières japonaises (par exemple *Sumitomo Forestry*, APP) ou encore l'Agence spatiale du Japon (JAXA) avec laquelle le Secrétariat vient d'avoir une réunion concernant une éventuelle collaboration sur l'application de la technologie de télédétection dans un pays membre. Le financement de cette collaboration reste à assurer.

Mise en œuvre de la décision 3(LX)

11. En ce qui concerne la mise en œuvre de la décision 3(LX), la Démarche programmatique et les Axes programmatiques sont permanents jusqu'à ce que le Conseil décide qu'ils doivent être révisés. Le Secrétariat gère un (1) Cycle de projets régulier par an et l'approche fondée sur des notes conceptuelle en parallèles. Des comptes rendus annuels sur la Démarche programmatique sont donnés à la Commission consultative et au Conseil.

Mise en œuvre d'autres décisions

12. Le Groupe de travail préparatoire (GTP) créé par la décision 4(LX) a été prorogé jusqu'à la 61^e session du Conseil. Les minutes des trois réunions du GTP tenues en 2025 sont disponibles et ont déjà été distribués à tous les membres. En outre, des consultations régionales ont été organisées et les minutes sont incluses dans les minutes des réunions du GTP (plus précisément à la fin des minutes de la 3^e réunion du GTP). Les travaux du GTP sont donc terminés pour 2025.
13. Le rapport prévu par la décision 7(LVII) «Article 15 de l'AIBT» a été achevé en 2023, mais la DE s'est portée volontaire pour continuer à informer la Commission consultative et le Conseil au sujet des efforts de collaboration et des travaux de coopération menés. Le Secrétariat collabore avec l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) et le Fonds commun pour les produits de base (CFC). Un collègue du CFC assistera au Conseil cette année.
14. M. Merkell s'est enquis de l'engagement de l'OIBT auprès du CFC. La DE a expliqué qu'ils souhaitaient présenter leur propre proposition de projet avec la CAFI, axée sur la gestion durable des forêts. À ce stade, l'OIBT n'a pas encore été accréditée par le FVC. La CAFI a suggéré à l'OIBT de collaborer avec le CFC dans le cadre de la proposition déjà soumise, mais en lien avec le volet forestier de cette proposition. Le CFC avait déjà soumis à la CAFI une proposition sur les produits agricoles durables à ce stade, mais sans élément forestier significatif. La CAFI avait alors mis l'OIBT en contact avec le CFC et il avait été convenu que l'OIBT ferait partie de la même proposition sur les produits agricoles durables, avec une section distincte sur les produits du bois durables et la mise à jour des systèmes de vérification de la légalité et de certification. Le Secrétariat et le CFC attendent la réponse de la CAFI, qui devrait intervenir après la prochaine réunion du conseil d'administration de la CAFI.

Appel à soumission de notes conceptuelles (NC) dans le cadre du scénario de financement 4 de la décision 4(LVI)

15. L'appel à propositions dans le cadre du scénario de financement 4 de la décision 4(LVI) est en cours depuis 2020. Sur les 61 propositions soumises, 39 ont été mises en ligne pour examen par les donateurs, dont 15 ont suscité l'intérêt de la part de donateurs et ont été ou seront développées sous la forme de projets. Depuis la soixantième session du CIBT, 12 propositions ont été reçues, dont huit ont été mises en ligne pour examen par les donateurs. Deux d'entre elles ont suscité l'intérêt de donateurs et devaient être développées en projets. Tout projet bénéficiant d'un financement partiel ne pouvait être mis en œuvre que si la note conceptuelle était modifiée pour correspondre au montant du financement disponible. Les projets financés ont donné des résultats satisfaisants et ont été correctement mis en œuvre. Le Secrétariat y participe et fait tout son possible pour s'assurer qu'ils sont mis en œuvre dans les délais.

Financements annoncés ou sollicités en lien avec la Démarche programmatique

16. Les financements promis ou sollicités dans le cadre de la Démarche programmatique ont été répertoriés à l'intention des membres. La proposition de la CAFI concernait le projet PP-A/61-378 «Mise en place de chaînes de valeur agricoles et forestières durables sans déforestation dans la région du bassin du Congo ». L'Axe programmatique dédié aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) suscite le plus d'intérêt. Le montant total des fonds reçus s'élève à 1 844 099 \$EU.

Démarche programmatique – Total reçu

17. Le montant total reçu dans le cadre de la Démarche programmatique pour la période 2019-2025 s'élève à 17 millions \$EU, soit une moyenne de 2,5 millions \$EU par an, un niveau précaire.
18. Les contributions volontaires en faveur de la Démarche programmatique avaient augmenté au cours des années précédentes, mais elles sont en baisse en 2025.

Projets/activités/notes conceptuelles en attente d'un financement

19. Sept projets sont en attente de financement, pour un montant total de 3 millions \$EU, avec 12 activités du Programme de travail biennal (PTB) en attente de financement pour un montant de 1 419 900 \$EU et 11 notes conceptuelles pour un montant de 3,5 millions \$EU. Le total s'élèverait à plus de 8 millions \$EU et 30 projets/activités/notes conceptuelles sont en attente de financement. Depuis octobre 2024, cinq projets et notes conceptuelles d'une valeur de 6 millions \$EU ont été déclarés caducs et, après le 1^{er} janvier 2026, 17 autres projets et notes conceptuelles d'une valeur de 6,6 millions \$EU seront également frappés de la clause de caducité.
20. Le Secrétariat fait tout son possible pour régler cette question et doit également être associé aux efforts déployés dans les pays. Il a remercié le Japon pour son financement régulier au fil des ans et a discuté de la manière de mieux gérer les fonds actuellement disponibles.

Q&A

21. M. Tomaselli a remarqué que la valeur des projets déclarés caducs était bien supérieure à celle des projets financés et a demandé pourquoi les projets proposés par les pays membres et sélectionnés comme étant les meilleurs n'étaient pas financés. La DE a expliqué que la communauté des donateurs se retirait. Ces dernières années, la plupart des gouvernements donateurs ont préféré fournir une aide bilatérale plutôt que multilatérale. Cela pose problème depuis 2013. De nombreuses organisations et gouvernements souhaitent travailler avec l'OIBT, mais ils doivent également apporter leurs propres fonds. Il ne s'agit pas d'une question de qualité des projets; le processus d'évaluation de l'OIBT est rigoureux. L'OIBT ne reçoit plus de fonds de la part de nombreux grands donateurs.
22. M. Tomaselli a demandé s'il fallait présenter des projets plus attractifs pour les donateurs. La DE a expliqué que c'était la manière dont ils travaillaient avec le Japon, en les consultant et en élaborant les propositions ensemble. Le Gouvernement du Japon est disposé à le faire, mais les autres donateurs, à l'exception des États-Unis, ne se sont guère montrés très coopératifs. L'OIBT a présenté des projets dans des domaines où elle est forte, tels que les incendies de forêt, la conservation de la biodiversité, la conservation des mangroves, les chaînes d'approvisionnement légales et durables, le suivi, la traçabilité, etc., mais n'a pas encore obtenu de financement important.
23. M. Merkell a déclaré qu'il fallait inverser la tendance actuelle, mais qu'il n'avait pas de solution à proposer. La DE a expliqué qu'ils continuaient à travailler avec le FVC et espéraient présenter une proposition solide dans les six prochains mois. Cette tendance s'explique en partie par la perception que l'on a de l'OIBT, sachant que de nombreux donateurs se concentrent sur la protection intégrale plutôt que sur la conservation et/ou l'utilisation durable. Beaucoup de ceux qui sont tributaires du secteur forestier pour leurs revenus et leur alimentation ne sont pas d'accord avec la protection intégrale. L'agriculture se développe, au détriment des forêts.
24. M. Zahrul a demandé si l'OIBT pouvait solliciter davantage de financements auprès du secteur privé ou de sources philanthropiques. La DE a expliqué qu'ils examinaient cette possibilité, mais qu'il fallait que le secteur privé dans d'autres régions du monde s'intéresse également aux travaux de l'OIBT. Les philanthropes sont les bienvenus à tout moment et elle a exhorté la Commission consultative à faire part de ses recommandations si elle avait des pistes claires à proposer. Le Secrétariat procéderait à une vérification préalable de tout financement provenant du secteur privé et consulterait également la Commission consultative et le Conseil. Le Secrétariat reçoit chaque année un modeste don de la part d'une entreprise japonaise du secteur privé, qui contribue actuellement au Fonds pour les bourses. Le Secrétariat doit faire preuve de souplesse pour s'adapter aux entreprises qui souhaitent travailler avec l'OIBT et envisage de se tourner vers la philanthropie. M. Zahrul a proposé une

coopération accrue avec les exportateurs et les importateurs. La DE a déclaré qu'ils s'efforçaient de renforcer la participation des grandes entreprises actives au sein du TAG.

Point 3: Autres questions et clôture

1. La DE a remercié les participants de leur présence et, en l'absence d'autres observations, a clos la réunion de la Commission consultative.